



Mobilité

des Secrétaires Administratifs

Prise de fonction : 1^{er} septembre 2024

L'UNSa Justice vous annonce l'ouverture de la deuxième campagne de mobilité pour les secrétaires administratifs au titre de l'année 2024 :

Calendrier

Date limite de candidature	Lundi 29 avril 2024
La date limite de renonciation	Vendredi 24 mai 2024
Diffusion des résultats par le Secrétariat général	Vendredi 21 juin 2024

Candidatures

Pour les Secrétaires Administratifs du ministère de la Justice :

- La totalité des postes proposés au sein du ministère de la justice est soumise à **des entretiens obligatoires avec les recruteurs**, dont les coordonnées sont indiquées dans chaque fiche de poste.

Ces entretiens sont initiés par l'agent et peuvent être téléphoniques ou par visio-conférence si la distance ne permet pas à ce dernier de se déplacer.

- L'agent doit compléter une fiche de candidature dans la limite de 7 choix sur **Harmonie** qui doit être visée par le supérieur hiérarchique du candidat et son N+2. Chaque candidature est considérée comme utile et les affectations se feront prioritairement sur les postes vacants.

La fiche de candidature doit être accompagnée d'un curriculum-vitae, d'une lettre de motivation, le cas échéant, des pièces justificatives et sont adressés par la voie hiérarchique aux services gestionnaires des ressources humaines de la direction de rattachement :

Affectation actuelle des agents		Retour des fiches de vœux
DAP	Services Déconcentrés	Bureau RH4 — Section PA / aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr
	Administration Centrale	Cabinet / Mme YAHIAOUI / kedidja.yahiaoui@justice.gouv.fr
DPJJ	Services Déconcentrés	Bureau RH4 — Section mobilité / mobilites.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr
	Administration Centrale	Bureau RH4 — Section suivi carrières AC / proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr
DSJ	Services Déconcentrés	DSJ — Bureau RHGI — Section catégorie B / pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr
	Administration Centrale	DSJ — Cabinet — Pôle RH et support de proximité / chef-pole-rhsp.dsj@justice.gouv.fr
GCLH		GCLH — Bureau RH et maisons d'éducatrices / florian.michel@legiondhonneur.fr
SG - DACG - DACS – Cabinet - ICJ		SG - SRH - BGAFIAC / gestion-collective.bgafiac@justice.gouv.fr

Par la voie du détachement :

Les secrétaires administratifs **extérieurs** au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la **voie du détachement** doivent transmettre

- Leur fiche de candidatures complétée, avec l'avis de leur administration d'origine ;
- Pour les postes avec entretiens préalables, leur Curriculum Vitae et lettre de motivation ;
- Le cas échéant, les pièces justifiant une situation particulière (CIMM) compris ;
- Leur dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- Leurs trois derniers comptes rendus professionnels ;
- Leur état de service.

L'ensemble de ces documents doit être envoyé à l'adresse courriel du recruteur indiqué dans l'offre publiée sur le site « Choisir le service public ».

Les agents actuellement placés **en position de détachement au sein du ministère de la Justice dans le corps interministériel des secrétaires administratifs ne disposent pas d'un droit à mutation**. Dans l'hypothèse où ils souhaitent un changement d'affectation, il leur appartient de mettre un terme au détachement en cours et de solliciter un nouveau détachement sur l'affectation envisagée.



Les demandes de détachement sur l'un des postes offerts à la mutation ne seront examinées qu'après l'examen des demandes de mutation des secrétaires administratifs du ministère de la justice.

Candidatures sur des postes en Outre-mer :

Lorsque que le candidat ne dispose pas de CIMM au sens de l'article L512-19 du code général de la fonction publique, un entretien par téléphone ou en visio-conférence, spécifique doit avoir lieu, afin de s'assurer que le candidat à pleinement conscience des conditions de vie ultra-marine, du contexte social, culturel du territoire et des particularités ou difficultés d'exercices des fonctions et de logement. Cet entretien est à distinguer de l'entretien préalable obligatoire de recrutement !

Pièces justificatives à fournir pour les situations ouvrant droit à des priorités :

Les candidats devront joindre à leur fiche de candidatures l'ensemble des pièces justificatives correspondant leur situation, y compris pour les centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM).

...Retrouvez tous les formulaires utiles et les fiches de poste via le lien Intranet

suisant : [Mobilité des Secrétaires Administratifs](#)

**L'UNSa Justice vous renseigne et vous accompagne
dans vos démarches de mobilité...**

**L'UNSa Justice
l'action utile !**

Paris, le 03 avril 2024